

Circulaire n°5379 du 24/08/2015
Organisation des évaluations externes non certificatives
en formation historique et géographique en 2015-2016
dans l'enseignement secondaire

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 15/08/2015 au 30/06/2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 11 septembre 2015
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Évaluations – formation historique et géographique

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires libres subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.

Signataire

Ministre /
Administration : AGE
Administration générale de l'enseignement

Personnes de contact

Service ou Association : Service général du Pilotage du système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Charlotte ALEXANDRE	02/690.82.47	charlotte.alexandre@cfwb.be
Olivier TILLIET	02/690.85.36	olivier.tilliet@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui est organisée, cette année scolaire, pour les élèves de 3^e année de l'enseignement secondaire (général, technique de transition, artistique de transition, technique de qualification et artistique de qualification).
La participation à cette évaluation est obligatoire.

Cette épreuve porte sur la formation historique et géographique.

Les documents de l'épreuve

Les documents relatifs à l'épreuve sont les suivants :

- Carnet de l'élève
- Dossier de l'enseignant
- Portfolio

La distribution des documents

Les documents seront livrés dans les écoles entre le lundi 21 et le vendredi 25 septembre 2015.

Les directions veilleront à distribuer les documents aux enseignants quelques jours avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention.

Les chefs d'établissement et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité du test jusqu'à la passation.

Suite aux problèmes rencontrés précédemment lors des livraisons des épreuves et afin de pouvoir apporter un suivi rapide et efficace, il est nécessaire de :

- vérifier que le nombre de caisses reçues correspond bien à celui mentionné sur le bordereau soumis par le livreur ;
- corriger si nécessaire le bordereau, le dater et le signer ;
- après le départ du livreur, contrôler que le nombre de documents de chaque type est suffisant ;
- **signaler le plus rapidement possible tout problème rencontré aux numéros suivants :**

02/690.82.47

02/690.85.36

La passation

La passation doit avoir lieu au cours de la semaine du 05 au 09 octobre 2015, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante.

L'organisation des séances de passation relève du chef d'établissement. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation en aménageant, si nécessaire, l'horaire des classes de manière à ce que les élèves disposent de deux périodes non consécutives de 50 minutes pour réaliser l'ensemble de l'épreuve.

Dans l'idéal, la meilleure formule consiste à organiser la passation de l'épreuve dans toutes les classes au même moment, de telle sorte que les élèves ne s'échangent pas les réponses aux questions.

Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires à la passation, notamment les consignes à donner aux élèves.

L'organisation des corrections

Les corrections seront idéalement effectuées collectivement par tous les professeurs concernés par ces évaluations. En vue de pouvoir organiser ces corrections collectives, le moment où cette opération aura lieu est laissé au choix du chef d'établissement, sous sa responsabilité. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le vendredi 16 octobre 2015 au plus tard.

Si dans un établissement scolaire, ce délai ne peut être respecté, le chef d'établissement organisera les corrections à un autre moment dans le courant de la semaine suivante.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le dossier de l'enseignant.

La confidentialité des résultats des élèves et des écoles

D'une part, les établissements scolaires ne peuvent pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. D'autre part, toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues à leur égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

Les résultats diffusés par le Service général du Pilotage du système éducatif

Les résultats aux évaluations externes sont établis par le Service général du Pilotage du système éducatif sur la base d'un échantillon représentatif de classes.

Pour constituer cet échantillon, le Service général du Pilotage du système éducatif doit disposer d'informations précises sur la composition des classes de 3^e année secondaire dans les établissements. Cette année, une analyse complémentaire portera sur les résultats des élèves en immersion.

Vous trouverez ci-joint un formulaire à compléter qui permettra de composer les échantillons. Le formulaire est à faxer ou à renvoyer par mail au plus tard le 11 septembre 2015 à

Madame Nadine Soeun – AGE
Service général du Pilotage du système éducatif
02/600.09.28
nadine.soeun@cfwb.be

Les écoles qui font partie de l'échantillon en seront informées au cours de la semaine du 12 octobre 2015 et recevront les informations sur les modalités de renvoi à l'administration des résultats de leur(s) classe(s).

Les résultats de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront publiés dans le document intitulé « Résultats et commentaires » et sur le site www.enseignement.be au plus tôt en décembre 2015. Ces documents permettent aux chefs d'établissements et aux enseignants de situer les résultats de leurs élèves par rapport au niveau moyen des élèves de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également par rapport aux résultats des élèves qui fréquentent une implantation bénéficiant ou non de l'encadrement différencié.

Les Pistes didactiques

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ». Ce document a pour objectif d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener tous les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres du service général de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux enseignants et aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir informer les enseignants concernés et pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.

Évaluation externe non certificative – octobre 2015

Formulaire à compléter et à renvoyer (par fax ou par mail)
pour le **11 septembre 2015** au plus tard à
Madame Nadine Soeun – AGE
Service général du Pilotage du système éducatif
02/600.09.28
nadine.soeun@cfwb.be

Numéro FASE de l'établissement : _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Personne de contact : _____

Tél. direct de la personne de contact : _____

Veillez mentionner, pour l'ensemble des implantations de votre établissement, la dénomination et le nombre d'élèves de chaque classe de 3^e année secondaire (général, technique de transition, artistique de transition, technique de qualification et artistique de qualification) et si la formation historique et géographique est donnée en immersion (dans l'affirmative, cochez la case prévue à cet effet).

3^e année secondaire (G/TT/AT/TQ/AQ)			
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves	Formation historique et géographique dispensée dans la langue d'immersion
1			<input type="radio"/>
2			<input type="radio"/>
3			<input type="radio"/>
4			<input type="radio"/>
5			<input type="radio"/>
6			<input type="radio"/>
7			<input type="radio"/>
8			<input type="radio"/>
9			<input type="radio"/>
10			<input type="radio"/>
11			<input type="radio"/>
12			<input type="radio"/>
13			<input type="radio"/>
14			<input type="radio"/>
15			<input type="radio"/>